



Conseil économique et social

Distr. limitée
25 juin 2021
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante et unième session

1-25 juin 2021

Projet de rapport

Rapporteur : M. Arman Khachatryan (Arménie)

Additif

Questions relatives au programme : évaluation

[Point 3b)]

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix

1. À sa soixante et unième session, le Comité a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'évaluation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (E/AC.51/2021/3).
2. Le Président a appelé l'attention sur la déclaration faite par la Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne en présentation du rapport. Des représentants du BSCI et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ont répondu aux questions posées par le Comité lors de l'examen du rapport.

Débat

3. Les délégations ont remercié le BSCI du rapport, qu'ils ont accueilli favorablement. L'une d'elles s'est félicitée de l'analyse constructive du travail du Département en matière de prévention des conflits, tout en prenant note des conclusions qui ont souligné des améliorations à apporter dans certains domaines. La même délégation a noté les avantages d'une approche intégrée, comme souligné dans le rapport. Compte tenu des défis que représente l'intégration, il a été demandé au Département de donner son avis sur l'observation du BSCI concernant le caractère inégal de l'intégration des divisions régionales ainsi que de celle avec le Département des opérations de paix, et sur les mesures prises pour remédier à ce problème. Des informations ont également été demandées sur la manière dont le Département comptait instaurer la culture adéquate.



4. Les participants ont souscrit à la recommandation 2, relative à création d'un mécanisme permettant au personnel d'exprimer anonymement des points de vue différents sur les analyses politiques. Une délégation a souligné l'importance d'un tel mécanisme pour donner aux membres du personnel la possibilité d'exprimer leurs points de vue. À l'inverse, une autre délégation s'est dite préoccupée, et a demandé si un tel mécanisme aurait une incidence sur la prise de décisions. La même délégation a estimé que le Secrétariat n'était pas une académie d'opinions personnelles, mais une entité responsable de tous les États Membres ; tous les membres du personnel assumaient la responsabilité collective de l'Organisation et étaient également responsables individuellement. La délégation a demandé des informations sur les mesures prévues pour garantir la transparence et l'application du principe de responsabilité dans le cadre d'un tel mécanisme. D'autres délégations ont voulu savoir pourquoi le mécanisme devait être anonyme.
